

8701

Université  
de  
Paris.

Paris, le 22 Avril 1922.



Madame,

Comme suite à mes précédentes communications, je suis heureux de vous faire connaître qu'à la date du 12 Avril courant, M. le Président de la République a signé le décret créant à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris la chaire d'Histoire littéraire du XVIIIème siècle, dite "Chaire Alphonse-Peyrat", que vous avez bien voulu fonder.

Par le même décret, M. LANSON a été nommé titulaire de cette chaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le RECTEUR,

P. Appell

Madame la Marquise ARCONATI-VISCONTI.

1078

22 Avril



Kabane

Comme suite à nos précédentes communications, je suis  
honneur de vous faire connaître qu'à la date du 18 Avril courant,  
M. le Président de la République a signé le décret créant à la  
Faculté des Lettres de l'Université de Paris la chaire d'histoire  
de l'Algérie et de la Tunisie, avec un traitement annuel de  
vingt mille francs.  
Par le même décret, M. DARRAS a été nommé titulaire  
de cette chaire.

Veuillez agréer, Kabane, l'assurance de nos sentiments  
les plus respectueux.

Le Recteur,

*P. Appell*

Kabane la Faculté des Lettres de l'Université de Paris